

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |  |
|--------------------|--|
| Forme du produit   | : Mélange  |
| Nom commercial     | : Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber |
| UFI                | : 30R9-UVG5-YN9R-SSM4                                |
| Code du produit    | : GAP 40   |
| Groupe de produits | : Mélange  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chemical Europe NV  
Baarbeek, 2  
2070 Zwijndrecht  
T +32 (0) 3 234 87 80 - F +32 (0) 3 234 87 89  
[info@chemical.eu](mailto:info@chemical.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0) 3 760 08 09

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|  |       |
|--|-------|
| Liquides inflammables, catégorie 3   | H226  |
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  | H315  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                          | H319  |
| Toxicité pour la reproduction, catégorie 2   | H361d |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1 | H372  |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient

styrène; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-((2-(2-hydroxyethoxy)ethyl)(4-methylphenyl)amino)-

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361d - Susceptible de nuire au fœtus.

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Conseils de prudence (CLP) | <p>H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.</p> <p>P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.</p> |
|----------------------------|--|

### Règlementation des pays nordiques

#### Danemark

Code MAL : 5-6

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Identificateur de produit                                      | %           | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---|--|-------------|---|
| styrène   | N° CAS: 100-42-5<br>N° CE: 202-851-5<br>N° Index: 601-026-00-0 | 10 – 20     | Flam. Liq. 3, H226<br>Repr. 2, H361d<br>Acute Tox. 4 (par inhalation), H332<br>STOT RE 1, H372<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 |
| Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2- ((2-(2-hydroxyethoxy)ethyl)(4-methylphenyl)amino)- | N° CE: 911-490-9   | 1 – 2,5     | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 3, H412             |
| anhydride maléique  | N° CAS: 108-31-6<br>N° CE: 203-571-6                           | 0,001 – 0,1 | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT RE 1, H372   |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |   |
|---|---|
| Premiers soins général                    | : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  |
| Premiers soins après inhalation           | : En cas de perte de conscience mettre la victime en position de récupération. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.                            |
| Premiers soins après ingestion            | : En cas de malaise consulter un médecin.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse résistant à l'alcool. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Jet d'eau bâton.             |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : A température élevée, peut libérer des gaz toxiques. La combustion produit des composés toxiques. |
|---|---|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|                              |   |
|------------------------------|---|
| Protection en cas d'incendie | : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. |
|------------------------------|---|

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |  |
|-------------------|--|
| Mesures générales | : Porter un vêtement de protection approprié. Prévenez les usagers de la route et les passants d'évacuer la zone de danger. Appareil de protection respiratoire. |
|-------------------|--|

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. |
|--------------------------|--|

##### 6.1.2. Pour les secouristes

|                          |  |
|--------------------------|--|
| Équipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
|--------------------------|--|

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Procédés de nettoyage | : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas rincer à l'eau. |
| Autres informations   | : Ne pas rincer à l'eau. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Veiller à une ventilation adéquate.   |

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Prévenir aerosol formation or splashes.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Tenir les récipients fermés.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Se laver les mains immédiatement après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler le gaz/la vapeur/les aérosols. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



###### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Protection oculaire     |                     |                  |       |
|-------------------------|---------------------|------------------|-------|
| Type                    | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
| Lunettes de protection. |                     |                  |       |

### 8.2.2.2. Protection de la peau

#### Protection des mains:

des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre

| Protection des mains |          |            |                |             |            |
|----------------------|----------|------------|----------------|-------------|------------|
| Type                 | Matériau | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme      |
|                      |          |            |                |             | EN ISO 374 |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |  |
|--|--|
| État physique                                  | : Liquide                              |
| Couleur  | : Description du produit.              |
| Odeur  | : caractéristique.                     |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                       |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                       |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                       |
| Point d'ébullition                             | : 145,2 °C (100-42-5 styreen)          |
| Inflammabilité                                 | : Inflammable                          |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible                       |
| Limite inférieure d'explosion                  | : 1,2 vol %                            |
| Limite supérieure d'explosion                  | : 8,9 vol %                            |
| Point d'éclair                                 | : 31 °C (DIN 53213)                    |
| Température d'auto-inflammation                | : 480 °C (DIN 51794, 100-42-5 styreen) |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                       |
| pH   | : Pas disponible                       |
| Viscosité, cinématique                         | : 37617,555 mm <sup>2</sup> /s         |
| Viscosité, dynamique                           | : 60000 mPa·s                          |
| Solubilité                                     | : Pas disponible                       |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                       |
| Pression de vapeur                             | : 6 hPa (100-42-5 styreen)             |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : 35 hPa                               |
| Masse volumique                                | : 1,595 g/cm <sup>3</sup> (DIN 53217)  |
| Densité relative                               | : Pas disponible                       |
| Densité relative de vapeur à 20°C              | : Pas disponible                       |
| Caractéristiques d'une particule               | : Non applicable                       |

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Ignition spontanée : Peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse relative d'évaporation (éthanol=1) : <  
Teneur en COV : 0,28 %  
Indications complémentaires : 79,8% Contenu solide

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition lorsqu'utilisé conformément à la réglementation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### styrène (100-42-5)

|  |  |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | Risque avéré d'effets graves pour les organes (organes de l'ouïe) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|--|--|

#### anhydride maléique (108-31-6)

|  |  |
|--|--|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
|--|--|

Danger par aspiration : Non classé

### Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

|                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| Viscosité, cinématique | 37617,555 mm <sup>2</sup> /s |
|------------------------|------------------------------|

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

#### 11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : faible risque pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique.

Indications complémentaires : Danger de pollution de l'eau potable (eaux souterraines). Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 08 01 11\* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN

| ADR  | IMDG    | IATA    | ADN            |
|--|---------|---------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b> |         |         |                |
| UN 3269  | UN 3269 | UN 3269 | Non applicable |

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| ADR   | IMDG  | IATA   | ADN            |
|---|---|--|----------------|
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                         |   |  |                |
| TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER  | TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER  | Polyester resin kit  | Non applicable |
| <b>Description document de transport</b>  |   |  |                |
| UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER (), 3, III, (E)                              | UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III                                      | UN 3269 Polyester resin kit, 3, III  | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                |   |  |                |
| 3   | 3   | 3  | Non applicable |
|  |  |  | Non applicable |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   |   |  |                |
| III   | III   | III  | Non applicable |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>   |   |  |                |
| Dangereux pour l'environnement:<br>Non  | Dangereux pour l'environnement:<br>Non<br>Polluant marin: Non                     | Dangereux pour l'environnement:<br>Non   | Non applicable |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles                                    |   |  |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

|  |              |
|--|--------------|
| Code de classification (ADR)                             | : F3         |
| Dispositions spéciales (ADR)                             | : 236, 340   |
| Quantités limitées (ADR)                                 | : 5l         |
| Quantités exceptées (ADR)                                | : E0         |
| Instructions d'emballage (ADR)                           | : P302, R001 |
| Catégorie de transport (ADR)                             | : 3          |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) | : S2         |
| Code de restriction en tunnels (ADR)                     | : E          |
| Code EAC   | : •2YE       |

#### Transport maritime

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Dispositions spéciales (IMDG)     | : 236, 340  |
| Quantités limitées (IMDG)         | : 5 L   |
| Quantités exceptées (IMDG)        | : SP340   |
| Instructions d'emballage (IMDG)   | : P302  |
| N° FS (Feu)                       | : F-E   |
| N° FS (Déversement)               | : S-D   |
| Catégorie de chargement (IMDG)    | : B   |
| Propriétés et observations (IMDG) | : Polyester resin kits consist of two components: a base material (flammable liquid, packaging group II) and an activator (organic peroxide), each separately packed in an inner packaging. |

#### Transport aérien

|   |        |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E0   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y370 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1kg  |

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

|  |             |
|--|-------------|
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) | : 370       |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) | : 5kg       |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)    | : 370       |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)         | : 5kg       |
| Dispositions spéciales (IATA)                            | : A66, A163 |
| Code ERG (IATA)  | : 3L        |

### Transport par voie fluviale

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0,28 %

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 15.1.2. Directives nationales

#### France

| Maladies professionnelles |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| Code                      | Description                        |
| RG 66                     | Rhinites et asthmes professionnels |

#### Allemagne

|   |  |
|---|--|
| Classe de danger pour l'eau (WGK)                                   | : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).  |
| Classe de stockage (LGK, TRGS 510)                                  | : LGK 3 - Liquides inflammables.   |
| Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) | : Ce produit est soumis à l'annexe 2, entrée 1, de ChemVerbotsV. Les exigences suivantes doivent être respectées : obligation d'autorisation (conformément au par. 6, alinéa 1, phrase 1), exigences de base pour l'exécution de la livraison (conformément au par. 8, alinéas 1, 3 et 4), identification et documentation (conformément au par. 9, alinéas 1 à 3) et exclusion de la voie de transport (conformément au par. 10). |
| Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)               | : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)  |

#### Pays-Bas

|  |   |
|--|---|
| Waterbevaarlijkheid                                  | : 10 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen; kan in het aquatisch milieu op lange termijn schadelijke effecten veroorzaken. |
| SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen              | : Aucun des composants n'est listé  |
| SZW-lijst van mutagene stoffen                       | : Aucun des composants n'est listé  |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding   | : Aucun des composants n'est listé  |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid | : Aucun des composants n'est listé  |
| SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling   | : styrène est listé   |

#### Danemark

|  |   |
|--|---|
| Classe de danger d'incendie            | : Classe II-1   |
| Unité de stockage                      | : 5 litre   |
| Remarques concernant la classification | : R10 <H226;H315;H319;H361d;H372;H317>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies       |
| Règlementations nationales danoises    | : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs<br>Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| ADR                        | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route     |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                      |
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)         |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par inhalation) | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4 |
|-------------------------------|--|

# Finixa mastic polyester 1.8kg + durcisseur - fiber

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale)        | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4   |
| Aquatic Chronic 3                    | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3   |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2  |
| Flam. Liq. 3                         | Liquides inflammables, catégorie 3   |
| H226                                 | Liquide et vapeurs inflammables.   |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée.   |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.   |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.   |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H332                                 | Nocif par inhalation.  |
| H361d                                | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H372                                 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                               |
| Repr. 2                              | Toxicité pour la reproduction, catégorie 2   |
| Skin Corr. 1B                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B   |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |
| STOT RE 1                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1                             |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.